

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 6 février 2014 portant désignation des
membres du Conseil d'administration et des vice-
présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement
supérieur**

A.Gt 08-05-2019

M.B. 31-07-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur;

Vu les propositions de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 14 mars et du 23 avril 2019;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 5^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 janvier 2019, les modifications suivantes sont apportées :

1) au point c, les mots « M. Maxime MICHELS (FEF) » sont remplacés par les mots « Mme Chems MABROUK (FEF) »;

2) au point f, les mots « M. Romain DI NUNZIO (FEF) » sont rétablis après les mots « Suppléant : ».

Article 2. - Le Ministre de l'Enseignement supérieur et l'Enseignement de Promotion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 8 mai 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT